Rapport de la réunion du Groupe de travail de l'OMSA sur la faune sauvage

Original: anglais (EN)

Du 15 au 18 avril 2024

Paris

Table des matières

1.	Résumé				
2.	Ouverture				
3.	Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur				
4.	Suivi du plan de travail (décembre 2023 à avril 2024) du Groupe de travail sur la faune sauvage. 4				
5.	Coordination et collaboration multisectorielles				
	5.1.	Discussion stratégique ayant trait aux différents partenariats pour la faune sauvage	. 4		
	5.2.	Point sur le partenariat avec la CITES	.4		
6.	Amélioration de la qualité de la collecte, de la déclaration, de l'analyse et de l'utilisation des données				
	6.1.	Discussion des retours d'information du COMEX, suite à la présentation de l'analyse crentabilisation relative à l'élaboration du nouveau système			
	6.2.	Collecte de données relatives à la santé de la faune sauvage et impacts potentiels sur les échang commerciaux et l'économie			
7.	Révision et élaboration de lignes directrices, normes et stratégies de réduction des risques 5				
	7.1.	Code sanitaire pour les animaux terrestres : coordination avec le Groupe de travail en vue l'élaboration et la révision du Code terrestre – programme de travail du Code sanitaire pour la animaux terrestre.	es		
	7.2.	Point sur les lignes directrices destinées à aborder les risques de maladies lors des échang- commerciaux de faune sauvage et présentation des résultats de l'atelier			
8.	Développement et diffusion des connaissances scientifiques 6				
	8.1.	Projet de gestion des risques à l'interface animaux domestiques – animaux sauvages	. 6		
	8.2.	Exercice de simulation (Plan opérationnel national)	. 6		
9.	Influenza aviaire de haute pathogénicité7				
	9.1.	Influenza aviaire de haute pathogénicité chez la faune sauvage – 2024 : discussions relatives à stratégie de gestion et de communication de l'OMSA			
	9.2.	Influenza aviaire en Antarctique.	.7		
	9.3.	Lignes directrices sur le suivi et la surveillance de l'influenza aviaire de haute pathogénicité tout long des routes migratoires			
10.	Strate	égies de l'OMSA en faveur de la faune sauvage	. 8		
	10.1.	Effort de prospective de l'OMSA	8		
11.	Questions diverses9				
	11.1.	Point sur la composition du Groupe de travail sur la faune sauvage, suite à l'appel à candidatu pour de nouveaux membres			
	11.2.	Bonne pratiques en matière de communication relative à la santé de la faune sauvage	. 9		
12.	Date	de la prochaine réunion	. 9		
13.	Adop	tion du rapport	. 9		
List	e des	annexes			
Ann	exe 1.	Ordre du jour	10		
Ann	exe 2.	Liste des participants	12		
Ann	exe 3.	Schéma du cadre général	13		

1. Résumé

Le Groupe de travail sur la faune sauvage s'est réuni du 15 au 18 avril 2024 afin d'examiner les principaux résultats du programme ayant trait à la santé de la faune sauvage, de proposer des conseils techniques sur des sujets sélectionnés ainsi que des orientations relatives à la stratégie et à la programmation à venir.

Le Groupe de travail a souligné que le nombre de partenariats de l'OMSA en relation avec la santé de la faune sauvage est élevé, et a recommandé que l'OMSA se concentre sur les partenariats hautement prioritaires, qui apportent le soutien le plus efficace aux résultats et activités identifiés dans le Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage. Le Groupe de travail a été tenu informé des résultats durables découlant des partenariats avec la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC).

Le Groupe de travail a une fois de plus insisté sur le fait qu'il apprécie le plan d'action visant au développement au sein de l'OMSA d'un nouveau système d'information relatif aux maladies de la faune sauvage et a recommandé qu'il soit mis en œuvre. Le Groupe de travail a suggéré que l'OMSA étudie la possibilité de développer le système de collecte de données en partenariat avec une organisation internationale qui présente une spécialisation en informatique et en gestion des données.

Le Groupe de travail a poursuivi sa collaboration avec la Commission du Code sanitaire pour les animaux terrestres et a élaboré un cadre générique visant à évaluer l'impact potentiel des maladies de la faune sauvage sur les échanges commerciaux et l'économie, et a mis ce cadre à l'essai en utilisant six maladies recommandées par l'OMSA.

Le Groupe de travail a été informé que les lignes directrices de l'OMSA abordant les risques de maladies lors des échanges commerciaux de faune sauvage ont été finalisées et seront diffusées par l'intermédiaire des réseaux de l'OMSA.

Le récent rapport consacré à la situation mondiale en matière d'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP) a été présenté et a fait l'objet de discussions. Le Groupe de travail a pris note de sa contribution aux matériels de communication techniques visant à alerter, informer et aider les pays à faire face à la situation actuelle. Le Groupe de travail a souligné les retards concernant la publication de certains de ces matériels et a mis l'accent sur l'importance de la diffusion aux Membres en temps opportun des documents en relation avec un événement majeur relatif à la santé de la faune sauvage.

Le Groupe de travail a contribué à l'exercice de prospective de l'OMSA en apportant des contributions sur des sujets pertinents.

Le Groupe de travail a étudié la liste restreinte de candidatures pour les 3 nouveaux postes à pourvoir au sein du Groupe de travail (en remplacement de 2 membres ayant quitté le Groupe et pour un nouveau poste concernant la faune sauvage aquatique). Le Groupe de travail a émis des suggestions à l'attention de la Directrice générale de l'OMSA, en vue de la sélection finale.

Enfin, le Groupe de travail a examiné un document consacré aux bonnes pratiques en matière de communication relative à la santé de la faune sauvage.

2. Ouverture

La réunion du Groupe de travail de l'OMSA sur la faune sauvage (le Groupe de travail) s'est tenue du 15 au 18 avril 2024 au Siège de l'OMSA, à Paris (France), et a été présidée par le Dr William Karesh.

La Dre Montserrat Arroyo, Directrice générale adjointe de l'OMSA, a souhaité la bienvenue aux membres du Groupe de travail, en saluant son soutien solide à la mise en œuvre du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage et en soulignant qu'il a travaillé en étroite collaboration avec les Commissions spécialisées. La santé de la faune sauvage est en cours d'intégration dans le programme de travail de base de l'OMSA. Le rythme de l'intégration a été délibérément lent, afin d'optimiser la durabilité à long terme. La Dre Arroyo a invité le Groupe de travail à consulter l'analyse qui a été réalisée par des consultants des « textes fondamentaux » de l'OMSA, afin qu'il est connaissance de l'état des lieux actuel et puissent défendre l'intégration de la santé de la faune sauvage, s'il est procédé à une révision de ces textes fondamentaux. La Dre Arroyo a enfin invité le Groupe de travail à réfléchir à la manière d'aider les Membres à accorder la priorité aux enquêtes et à la gestion des événements relatifs à la santé de la faune sauvage.

3. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur

Le Dr Rupert Woods a été nommé rapporteur de la réunion. L'ordre du jour et la liste des participants sont joints respectivement en annexes I et II.

4. Suivi du plan de travail (décembre 2023 à avril 2024) du Groupe de travail sur la faune sauvage

Les avancées relatives au plan de travail qui ont été réalisées au cours de la période de décembre 2023 à avril 2024 ont été présentées. Le Groupe de travail a indiqué qu'un grand nombre d'activités est en cours. Il a émis des commentaires, formulé des conseils ainsi que des encouragements.

5. Coordination et collaboration multisectorielles

5.1. Discussion stratégique ayant trait aux différents partenariats pour la faune sauvage

Mme Sophie Muset a présenté le projet de document consacré à la stratégie en matière de partenariats de l'OMSA pour la santé de la faune sauvage. Les objectifs consistaient à : (1) identifier et établir des priorités concernant les partenaires les plus pertinents pour la mise en œuvre efficace par l'OMSA de son Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage ; (2) évaluer de quelle manière ces partenariats pourraient être mis à profit pour soutenir la mise en œuvre du WHF ; (3) identifier la marche à suivre appropriée avec chacun des partenaires sélectionnés, pour les 3 à 5 prochaines années ou en fonction de la durée du protocole d'accord ; et (4) s'engager de manière active avec les partenaires prioritaires, à la faveur d'actions concrètes.

Commentaires:

- Le Groupe de travail a fait part de ses préoccupations relatives à l'étendue de l'ensemble des partenariats, impliquant une quantité de travail importante avec des ressources limitées, qu'il a jugé trop ambitieuse. Il a recommandé de donner la priorité aux partenariats qui apportent le soutien le plus important aux productions et aux activités identifiées en ce qui concerne le Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage, c'est-à-dire les partenariats qui permettent une aide directe à la mise en œuvre du Cadre de l'OMSA en faveur de la santé de la faune sauvage. Les autres partenariats présentent une importance secondaire.

5.2. Point sur le partenariat avec la CITES

Le Dr François Diaz a présenté un point sur le partenariat avec la CITES et décrit le plan de travail qui a été élaboré conjointement avec la CITES.

Commentaires:

- Le Groupe de travail a examiné le plan de travail, en mettant l'accent sur les activités prioritaires, et formulé des recommandations pour sa mise en œuvre.

6. Amélioration de la qualité de la collecte, de la déclaration, de l'analyse et de l'utilisation des données

6.1. Discussion des retours d'information du COMEX, suite à la présentation de l'analyse de rentabilisation relative à l'élaboration du nouveau système

La Dre Claire Cayol a présenté les retours d'informations du COMEX (Comité exécutif de l'OMSA) sur l'analyse de rentabilisation ayant trait à l'élaboration d'un nouveau système d'informations pour les événements relatifs à la santé de la faune sauvage.

Commentaires:

- Le Groupe de travail a salué l'élaboration du plan d'activités et a recommandé qu'il soit mis en œuvre. Le Groupe de travail a reconnu que l'analyse de rentabilisation avait répondu aux préoccupations formulées par le COMEX et que les informations procurées par ce service seront utiles aux Membres.
- Compte tenu de la complexité, le Groupe de travail a recommandé que l'OMSA étudie la possibilité d'élaborer le système de collecte de données en partenariat avec une organisation internationale présentant une spécialisation en informatique et en gestion des données.

- Le Groupe de travail a également recommandé que le plan d'activités soit largement diffusé au sein de l'OMSA. Il a en outre été recommandé de discuter l'idée avec les Délégués au sein des régions, en ayant recours à une série d'ateliers régionaux, afin d'obtenir un consensus et un soutien pour l'initiative. Les parties prenantes intervenant dans l'environnement et la faune sauvage doivent également être impliquées dans ces réunions. Il convient également de partager une vision claire de l'avenir.
- Le Groupe de travail a mis l'accent les bénéfices potentiels du nouveau système, en termes de saisie et de gestion plus appropriées des déclarations relatives aux maladies listées qui sont transmises dans WAHIS. Le Groupe de travail a également souligné que cela améliorera l'accès des Délégués de l'OMSA à ces informations ainsi que la transmission rapide de ces déclarations officielles.

6.2. Collecte de données relatives à la santé de la faune sauvage et impacts potentiels sur les échanges commerciaux et l'économie

Le Groupe de travail a élaboré un cadre générique permettant d'évaluer les impacts potentiels des maladies de la faune sauvage sur les échanges commerciaux et l'économie et l'a mis à l'essai en utilisant six maladies recommandées par l'OMSA (fièvre aphteuse, peste équine, peste porcine classique, péripneumonie contagieuse bovine, encéphalopathie spongiforme bovine et peste des petits ruminants), ainsi que la fièvre charbonneuse et l'influenza aviaire de haute pathogénicité.

Résultats:

- La proposition de cadre constitue une production importante du Groupe de travail, potentiellement utile pour l'OMSA et ses Membres. Elle peut être consultée en annexe III ;
- Le cadre a été mis à l'essai pour 6 maladies avec pour objectif de l'adapter à un ensemble beaucoup plus large de maladies infectieuses. Le Groupe de travail a recommandé qu'il soit également testé pour des maladies des animaux aquatiques sauvages.

7. Révision et élaboration de lignes directrices, normes et stratégies de réduction des risques

7.1. Code sanitaire pour les animaux terrestres : coordination avec le Groupe de travail en vue de l'élaboration et la révision du Code terrestre – programme de travail du Code sanitaire pour les animaux terrestres

Le Dr Francisco D'Alessio, Chef adjoint du Service des normes de l'OMSA, a fait le point sur le programme de travail de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres [la Commission du Code] (mis à jour lors de la dernière réunion de la Commission en février 2024), concernant notamment les chapitres du Code terrestre diffusés afin de recueillir les commentaires et ceux qui seront proposés pour adoption lors de la Session générale à venir (mai 2024). Le Dr D'Alessio a mis l'accent sur les commentaires formulés par le Groupe de travail, portant sur les efforts actuels de la Commission du Code visant à améliorer la manière dont la santé de la faune sauvage est prise en compte dans les normes de l'OMSA, et prenant acte de certaines demandes de retour d'informations émises par la Commission du Code.

Commentaires:

Le Groupe de travail a apporté des clarifications ayant trait aux commentaires qu'il avait formulés, concernant notamment la description des canards à laquelle il était fait référence dans les propositions de modifications du Guide de l'utilisateur. Le Groupe de travail a recommandé de supprimer la définition du terme « canard ». Le Groupe de travail a souligné que les canards domestiques désignent le canard colvert (*Anas platyrhynchos domesticus*) et le canard de Barbarie (*Cairina moschata*) et a précisé que les Tayassuidae (pécaris) ne doivent pas être inclus dans la famille des *suidae* mais dans le sous-ordre des *Suina*.

Propositions d'actions :

- Envoi par le secrétariat de la Commission du Code des chapitres pertinents au Groupe de travail afin qu'il formule ses commentaires ;
- Diffusion aux nouveaux membres du Groupe de travail du calendrier des révisions des chapitres du Code terrestre, élaboré par le Service des normes;

- Le Groupe de travail a été tenu informé des travaux en cours, réalisés en collaboration entre la Commission du Code, la Commission scientifique pour les maladies animales et la Commission des normes biologiques, afin de préciser de quelle manière la notion d'« hôtes animaux » est abordée au sein du Code terrestre et du Manuel terrestre. Le Groupe de travail sera associé à ces travaux ;
- Élaboration par le Groupe de travail d'une proposition de modification du chapitre du Code terrestre consacré à l'influenza aviaire de haute pathogénicité (IAHP), afin de d'intégrer les mammifères parmi les espèces animales sensibles à l'IAHP, et de favoriser ainsi la surveillance et la déclaration de la maladie chez tous les animaux et pas seulement chez les volailles. Le document décrira le sujet, le résultat escompté et les explications à l'appui, en vue de son examen par la Commission scientifique et la Commission du Code.

7.2. Point sur les lignes directrices destinées à aborder les risques de maladies lors des échanges commerciaux de faune sauvage et présentation des résultats de l'atelier

Le Groupe de travail a été informé de la finalisation des lignes directrices destinées à aborder les risques de maladies lors des échanges commerciaux de faune sauvage. Un atelier visant à valider ces lignes directrices s'est tenu fin mars à Bangkok, avec un public de représentants régionaux de Services vétérinaires et d'autorités de la faune sauvage. La réunion a été animée par la représentation sous-régionale de l'OMSA et plusieurs Centres collaborateurs de l'OMSA. L'atelier a été un succès et il a été estimé que les lignes directrices étaient adaptées à l'objectif établi. Elles seront publiées avant la session générale de l'OMSA à venir (mai 2024).

Commentaires:

- Le Groupe de travail a recommandé que l'OMSA diffuse les lignes directrices en ayant recours aux réseaux de Centres collaborateurs de l'OMSA et a également recommandé qu'un programme de formation soit élaboré et mis en œuvre à l'intention des principaux utilisateurs finaux, par exemple les Points focaux nationaux pour la faune sauvage.
- Le Groupe de travail a recommandé que l'OMSA accorde la priorité aux efforts réalisés dans le domaine des échanges commerciaux de faune sauvage, afin d'améliorer / gérer les maladies infectieuses émergentes, le commerce de faune sauvage et la conservation de la biodiversité. Il existe des possibilités d'étudier les moyens d'intégrer les lignes directrices et d'autres productions issus du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage au sein des activités de formation des Points focaux et des Centres collaborateurs, ainsi que d'autres organisations.

8. Développement et diffusion des connaissances scientifiques

8.1. Projet de gestion des risques à l'interface animaux domestiques – animaux sauvages

Le Groupe de travail a été informé du projet en cours de l'OMSA portant sur les pratiques de gestion des risques à l'interface animaux domestiques - animaux sauvages, dont l'objectif est de mettre à disposition des Membres un ensemble de recommandations pratiques fondées sur des données scientifiques, afin de gérer efficacement les risques relatifs à la santé animale à l'interface animaux domestiques - animaux sauvages.

Commentaires:

- Le Groupe de travail a présenté une proposition de liste d'experts susceptibles d'être impliqués dans ce projet.

8.2. Exercice de simulation (Plan opérationnel national)

Le Groupe de travail a pris acte des lignes directrices de l'OMSA relatives aux exercices de simulation et du fait que les principes et l'approche pourraient être employés pour orienter les simulations concernant la faune sauvage.

Commentaires:

Le Groupe de travail a reconnu l'importance des répétitions dans le cadre de la planification de la préparation aux maladies animales lors de situations d'urgence et a recommandé que les Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage soient contactés pour évaluer leur intérêt en matière de gestion des situations d'urgence ayant trait à la faune sauvage et de développement éventuel d'outils visant à aider à cette planification.

9. Influenza aviaire de haute pathogénicité

9.1. Influenza aviaire de haute pathogénicité chez la faune sauvage – 2024 : discussions relatives à la stratégie de gestion et de communication de l'OMSA

Le Groupe de travail a discuté de la campagne de communication de l'OMSA consacrée à l'IAHP, en évoquant notamment la propagation de la maladie en Antarctique. Les contributions récentes du Groupe de travail ont été mises en lumière, et comprennent la déclaration de l'OMSA sur « La faune sauvage menacée par l'influenza aviaire en Antarctique », le « Guide pratique à l'intention des personnes autorisées à intervenir sur le terrain en cas d'apparition de foyers d'IAHP chez les mammifères marins, mettant l'accent sur la biosécurité, la collecte d'échantillons pour la détection du virus et l'élimination des carcasses », et les « Considérations relatives à la vaccination d'urgence des oiseaux sauvages contre l'influenza aviaire hautement pathogène dans des situations spécifiques ». Ces documents ont été finalisés suite à la réunion de décembre 2023 du Groupe de travail. Des retards concernant la publication de certaines orientations sont toutefois intervenues et le Groupe de travail a souligné qu'il est important de proposer aux Membres et de diffuser les documents en relation avec les événements majeurs relatifs à la santé de la faune sauvage, en temps voulu, chaque fois que possible.

Commentaires:

- Le Groupe de travail a recommandé d'élargir le public ciblé par la communication concernant les événements relatifs à la santé de la faune sauvage, provenant des Membres, des Services vétérinaires et des Points focaux nationaux de l'OMSA pour la faune sauvage, afin d'intégrer les gestionnaires de la faune sauvage, des conventions internationales (par exemple, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage [CMS]) et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales travaillant avec la faune sauvage (par exemple, l'UICN et le WWF).
- Le Groupe de travail a proposé de réviser les « <u>Lignes directrices disponibles pour le contrôle et la prévention de la peste des petits ruminants (PPR) dans les populations de faune sauvage » en vigueur, et de les adapter au contrôle et à la prévention des maladies de la faune sauvage en général, l'objectif étant d'élaborer des lignes directrices génériques portant sur la préparation aux situations d'urgence chez la faune sauvage, qui pourraient être utilisées par les Membres. Le calendrier et les prochaines étapes feront l'objet de discussions lors de la prochaine réunion du Groupe de travail.</u>
- S'agissant des autres documents produits, le Groupe de travail a recommandé que leur diffusion et leur publication sur le site web de l'OMSA interviennent le plus rapidement possible lorsqu'ils auront été achevés (et de préférence dans un délai d'un mois) afin de mieux répondre aux besoins des Membres.

9.2. Influenza aviaire en Antarctique

La présence de l'IAHP chez des oiseaux sauvages en Antarctique continental a été déclarée à l'OMSA en février 2024. Il a été demandé au Groupe de travail quelles mesures pourraient être adoptées par l'OMSA pour les prochaines étapes, en vue d'aider les Membres, de promouvoir la santé de la faune sauvage et d'empêcher la propagation de l'IAHP à d'autres parties du monde ou d'éviter qu'elle apparaisse à nouveau dans des régions déjà touchées.

Le Groupe de travail a recommandé :

- la création d'un Centre collaborateur sur la santé de la faune sauvage en Antarctique, afin d'apporter une aide pour la mise à disposition d'un soutien aux chercheurs et de faciliter la collecte d'échantillons et la recherche sur la santé de la faune sauvage en Antarctique ainsi que la mise en œuvre du Cadre de l'OMSA en faveur de la faune sauvage en Antarctique;
- que l'OMSA poursuive les travaux en collaboration avec les Membres pour tendre la main à leurs homologues des programmes en Antarctique (en particulier les pays qui sont parties au Traité sur l'Antarctique), de sorte qu'ils améliorent la surveillance et la déclaration des cas inhabituels de mortalité et des suspicions de cas d'IAHP chez la faune sauvage en Antarctique; et
- que l'OMSA étudie si l'un de ses partenaires pourrait aider à la mise à disposition de ressources pour aider à la recherche en cours en Antarctique et se coordonne avec les efforts actuels tels que ceux menés par le Comité scientifique de la recherche antarctique qui pourraient apporter un soutien à la surveillance, la déclaration et l'appréciation des risques.

9.3. Lignes directrices sur le suivi et la surveillance de l'influenza aviaire de haute pathogénicité tout au long des routes migratoires

Le Groupe de travail a été invité à se référer à la Résolution 28 sur l'influenza aviaire adoptée lors de la dernière Session générale de l'OMSA (mai 2023), en particulier à la recommandation numéro 4 stipulant que « les Membres, avec l'appui de l'OMSA, du Groupe de travail de l'OMSA sur la faune sauvage, des Centres de référence de l'OMSA et de l'OFFLU, effectuent un suivi et une surveillance appropriés, fondés sur les risques, complets et systématiques chez les oiseaux domestiques, les oiseaux sauvages (par exemple le long des couloirs de migration) et chez d'autres espèces animales sensibles, afin de faciliter l'alerte précoce et la gestion des risques à l'interface entre l'humain, l'animal et l'environnement. ». Le Groupe de travail a eu une discussion portant sur la nécessité de rédiger de nouvelles lignes directrices sur le suivi et la surveillance de l'IAHP tout au long des routes migratoires pour traiter cette recommandation.

Commentaires:

Le Groupe de travail a souligné que la plupart des pays sont engagés dans le suivi et la surveillance de l'IAHP chez la faune sauvage, principalement grâce à une surveillance passive. Le Groupe de travail a indiqué qu'il existe déjà des normes internationales, des documents d'orientation, des publications et des webinaires enregistrés sur la manière d'effectuer la surveillance, couvrant notamment la gestion et le contrôle de l'IAHP chez les oiseaux sauvages. Le Groupe de travail a donc proposé de constituer une liste compilant les références pertinentes et a suggéré qu'elle soit publiée et tenue à jour sur le site web de l'OMSA, y compris sur le portail consacré à l'influenza aviaire, le portail consacré à la faune sauvage, ainsi que sur le site web de l'OFFLU, afin que les Membres puissent y avoir accès.

10. Stratégies de l'OMSA en faveur de la faune sauvage

10.1. Effort de prospective de l'OMSA

La Dre Tianna Brand et Mme Muset ont fait une présentation de l'effort de prospective de l'OMSA et ont invité le Groupe de travail à se préparer à l'activité d'analyse prospective. Le Groupe de travail a contribué à l'exercice de cartographie en apportant des contributions sur des sujets pertinents afin d'axer l'analyse sur les évolutions qui sont les plus pertinentes pour l'OMSA et pour son Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Ce travail de cadrage s'est exprimé sous la forme d'une « cartographie de domaine » du sujet, de son contexte et de ses différentes composantes. L'exercice a donné lieu à une discussion portant sur le niveau de pertinence de l'OMSA dans le contexte mondial actuel, sur l'objectif du Programme en faveur de la santé de la faune sauvage et sur l'importance de la prise en compte du nouveau paysage mondial (comprenant l'amélioration de la sensibilisation chez la jeune génération au niveau mondial, l'écart entre les besoins des pays et les discussions mondiales, et le changement de paradigme affectant la dynamique des maladies).

Le Groupe de travail a exprimé son soutien à l'exercice d'analyse prospective, dont la prochaine phase commencerait en juin 2024. Les résultats permettront d'apporter des informations pour la révision de la Stratégie en faveur de la santé de la faune sauvage et la planification de la deuxième phase du programme qui débutera en 2026.

Le Groupe de travail a recommandé :

- de faire appel à un expert en gestion du changement pour aider à la conception et la planification de la deuxième phase du Programme en faveur de la santé de la faune sauvage ;
- de réviser la théorie du changement en lien avec le programme ;
- d'élaborer des scénarios d'analyse prospective afin de mieux étudier et justifier les propositions de modifications pour la deuxième phase; et
- dans le cadre du processus, d'impliquer les principales parties prenantes de l'OMSA qui soutiendront le programme.

11. Questions diverses

11.1. Point sur la composition du Groupe de travail sur la faune sauvage, suite à l'appel à candidature pour de nouveaux membres

Le Groupe de travail a examiné une liste restreinte de candidatures d'adhésion dans le Groupe, reçues suite à un appel à experts de l'OMSA ouvert du 8 février au 8 mars 2024. Les demandes d'adhésion au sein du Groupe de travail étaient ouvertes pour deux régions, l'Europe et l'Asie, et concernaient le domaine scientifique de la santé des animaux aquatiques (à l'exclusion des mammifères marins).

Le Groupe de travail a eu recours aux critères suivants pour classer les candidatures reçues : les compétences techniques, l'apport d'une expertise complémentaire à celle du Groupe de travail, le niveau de responsabilité dans leur pays (implication dans une autorité nationale ou avec le gouvernement) et au niveau international (expérience dans des organisations internationales travaillant sur la faune sauvage), leadership de programme, diversité en termes géographique et de genre.

Recommandations:

- Le Groupe de travail a proposé à la Directrice générale de l'OMSA un classement des candidatures qu'il a reçues afin qu'elle l'examine. Les noms seront présentés lors de la Session générale de l'OMSA à venir, en mai 2024.

11.2. Bonne pratiques en matière de communication relative à la santé de la faune sauvage

Un projet de document consacré aux bonnes pratiques en matière de communication relative à la santé de la faune sauvage a été examiné par le Groupe de travail, afin de proposer des conseils de haut niveau qui pourront être utilisés par l'OMSA, mais aussi par les Services vétérinaires (à savoir, les Points focaux nationaux pour la faune sauvage et les Points focaux nationaux pour la communication), dans le cadre de la communication ayant trait à des événements relatifs à la santé de la faune sauvage.

Commentaires et recommandations :

Le Groupe de travail a reconnu l'importance et l'utilité du document, mais a recommandé qu'il soit simplifié.

12. Date de la prochaine réunion

Le Groupe de travail a proposé les dates du mardi 12 au vendredi 15 novembre 2024 pour sa prochaine réunion.

13. Adoption du rapport

Le rapport a été adopte par le Groupe de	travaii.	

..../Annexes

Annexe I.

Ordre du jour adopté

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris (France), du 15 au 18 avril 2024

- 1. Ouverture
- 2. Adoption de l'ordre du jour et désignation du rapporteur
- 3. Suivi du plan de travail du Groupe de travail sur la faune sauvage
- 4. Coordination et collaboration multisectorielles
 - 4.1. Discussion stratégique ayant trait aux différents partenariat en matière de faune sauvage
 - 4.2. Point sur le partenariat avec la CITES
 - 4.3. Point sur le partenariat avec le CIC

5. Amélioration de la qualité de la collecte, de la déclaration, de l'analyse et de l'utilisation des données

- 5.1. Discussion relative à l'analyse de rentabilisation pour le développement d'un nouveau système d'information
- Collecte de données relatives à la santé de la faune sauvage et impacts potentiels sur les échanges commerciaux et l'économie

6. Mise à jour et élaboration de lignes directrices, normes et stratégies de réduction des risques

- 6.1. Code sanitaire pour les animaux terrestres : coordination avec le Groupe de travail en vue de l'élaboration et de la mise à jour du Code terrestre – programme de travail de la Commission sanitaire pour les animaux terrestres
- 6.2. Point sur les lignes directrices destinées à réduire les risques d'événements de propagations interespèces de maladies sur les marchés vendant de la faune sauvage et tout au long de de la chaine d'approvisionnement en faune sauvage, et présentation des résultats de l'atelier

7. Développement et diffusion des connaissances scientifiques

- 7.1. Projet de gestion des risques à l'interface animaux domestiques animaux sauvages
- 7.2. Exercice de simulation (Plan opérationnel national)

8. Influenza aviaire de haute pathogénicité

- 8.1. Influenza aviaire de haute pathogénicité chez la faune sauvage 2024 : discussion relative à la stratégie de gestion et de communication de l'OMSA
- 8.2. Influenza aviaire en Antarctique
- 8.3. Lignes directrices sur le suivi et la surveillance de l'influenza aviaire de haute pathogénicité tout au long des routes migratoires

9. Stratégie de l'OMSA en faveur de la faune sauvage

9.1. Effort de prospective de l'OMSA

10. Questions diverses

10.1. Point sur la composition du Groupe de travail sur la faune sauvage, suite à l'appel à candidature pour de nouveaux membres

- 10.2. Bonnes pratiques en matière de communication relative à la santé de faune sauvage
- 11. Date de la prochaine réunion
- 12. Adoption du rapport

Annexe II.

Liste des participants

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FAUNE SAUVAGE

Paris (France), du 15 au 18 avril 2024

MEMBRES

Dr William B. Karesh (Président)

Executive Vice President for Health and Policy EcoHealth Alliance / Wildlife Trust 520 Eighth Avenue, Suite 1200 New York, NY. 10018

Dr Jonathan Sleeman

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Science Advisor, Wildlife Health and Ecology US Geological Survey US Department of Interior Madison, Wisconsin 53711 ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Dr Markus Hofmeyr

(Invité mais n'ayant pu être présent)
Director of the Rhino Recovery Fund
Wildlife Conservation Network
209 Mississippi Street
San Francisco CA
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
Basé en AFRIQUE DU SUD

Dr Rupert Woods

Chief executive officer at Wildlife Health Australia Suite E 34 Suakin Drive Mosman, NSW 2088 AUSTRALIE

Dre Marcela Uhart

Latin America Program
One Health Institute
School of Veterinary Medicine
University of California, Davis
Los Alerces 3376
Puerto Madryn, Chubut (9120)
ARGENTINE

OBSERVATEUR

Dr Misheck Mulumba

ARC-Ondertsepoort Veterinary Institute Private Bag X5 Onderstepoort Pretoria, 0110 AFRIQUE DU SUD

SIÈGE DE L'OMSA

Dr Keith Hamilton

Chef du Service de la Préparation et Résilience

Dr Claire Cayol

Responsable de l'information Service de la Préparation et Résilience

Dr Paolo Tizzani

Épidémiologiste Service de d'information et d'analyse de la santé animale mondiale

Mme Sophie Muset

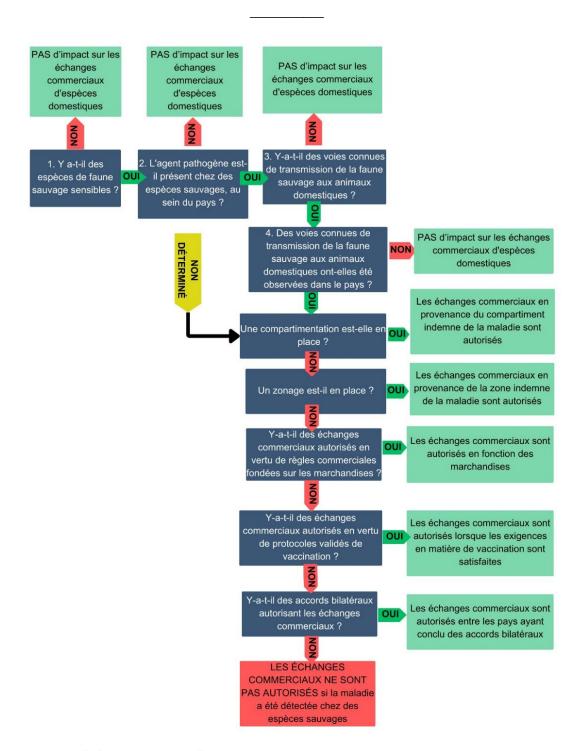
Responsable du programme, Service de la Préparation et Résilience

Dr François Diaz

Coordinateur scientifique pour les abeilles et la faune sauvage Service de la Préparation et Résilience

Annexe III.

Cadre général pour l'appréciation de l'impact des maladies de la faune sauvage sur les échanges commerciaux internationaux d'animaux domestiques, élaboré par le Groupe de travail sur la faune sauvage



CADRE GÉNÉRAL POUR L'APPRÉCIATION DE L'IMPACT DES MALADIES DE LA FAUNE SAUVAGE SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX INTERNATIONAUX D'ANIMAUX DOMESTIQUES, ÉLABORÉ PAR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA FAUNE SAUVAGE



V03. 01.08.2024

© Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), 2024

Le présent document a été préparé par des experts réunis par l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces experts.

Toutes les publications de l'OMSA sont protégées par la législation internationale sur le droit d'auteur. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation et/ou la publication d'extraits dans des revues, des documents, des ouvrages, sur des supports électroniques ou tout autre support destiné au public, à des fins informatives, pédagogiques ou commerciales, requièrent l'autorisation écrite préalable de l'OMSA.

Les désignations et dénominations employées ainsi que la présentation des données de la présente publication ne reflètent aucune prise de position de l'OMSA quant au statut juridique de quelque pays, territoire, ville ou région que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. La mention d'entreprises ou de produits de fabricants spécifiques, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie pas qu'ils bénéficient d'une approbation ou d'une recommandation de l'OMSA de préférence à d'autres de nature similaire qui ne seraient pas mentionnés.